

## Résolution adoptée par l'AG extraordinaire du personnel du CHUV du 25 mai 2021

Au CHUV, nos conditions de travail n'arrêtent pas de se dégrader. Durant le Covid comme avant, les effectifs sont insuffisants pour prendre en charge les patients. Les économies sur notre dos, sur notre santé, sur notre vie sont permanentes. Il y en a assez. Toutes nos demandes sont restées sans réponse jusqu'ici. L'AG du 9 octobre 2020 avait adopté une résolution demandant au Conseil d'Etat l'ouverture de négociations autour des revendications suivantes :

La résolution demandait précisément :

- *D'améliorer les conditions de travail, notamment en **augmentant les effectifs et en garantissant une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle.***
- *D'entamer un processus de **revalorisation salariale** de certaines fonctions.*
- *D'accorder une **prime COVID** en reconnaissance de la pénibilité et des risques pris par les différentes catégories de personnel qui s'engagent encore aujourd'hui fortement.*
- *De prendre des mesures rapides afin d'éviter que le personnel ne se retrouve **en cas de nouvelle vague de COVID-19 à travailler dans des conditions d'urgence et sans les mesures de sécurité adéquates**, comme cela a été le cas pour la première vague.*

L'AG avait aussi pris les décisions suivantes :

- *De participer à la **journée de mobilisation prévue le mercredi 28 octobre** prochain, en collaboration avec les collègues du secteur sanitaire parapublic (hôpitaux régionaux, EMS, CMS etc.) et la population solidaire.*
- *De mandater les associations professionnelle et syndicales présentes au CHUV, ainsi que la Commission du personnel, afin **d'ouvrir des négociations avec le Conseil d'Etat**, dans le but de voir discutées les revendications ci-dessus.*
- ***D'organiser une nouvelle assemblée générale le mardi 10 novembre**, afin de faire le point sur la situation, et sur les éventuelles avancées. Selon l'état des négociations, il sera discuté de **mesures ultérieures à prendre**, comme le lancement d'un préavis de grève pour le 1<sup>er</sup> décembre 2020.*

L'AG du 10 novembre n'a pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire (2<sup>e</sup> vague).

Depuis cette date, les négociations ont conduit à l'obtention d'une prime Covid, qui ne répond pas à la revendication exprimée par l'AG du 10 octobre 2020, ni au périmètre des bénéficiaires voulu. **Les autres revendications n'ont pas été acceptées par le Conseil d'Etat.** Aucun effort budgétaire n'est fait par le Conseil d'Etat pour renforcer les effectifs au CHUV, notre revendication centrale.

Nous sommes donc dans une situation d'échec par rapport au mandat de l'AG, comme nous l'avons rappelé et relevé dans notre lettre ouverte au Conseil d'Etat.

L'AG exige du Conseil d'Etat qu'il ouvre des négociations sur les revendications en cours. Au vu de ce qui précède, sur proposition des organisations signataires, l'assemblée générale du 25 mai décide d'une journée de grève au CHUV le mercredi 23 juin prochain. Elle décide

aussi d'organiser, si possible en collaboration avec les associations professionnelles et syndicales du secteur de la santé subventionnée, une grande manifestation populaire et du personnel de santé afin de défendre les revendications des salarié.e.s et une santé relevant du service public et garantissant des prestations de qualité pour toutes et tous.

L'AG exige du DSAS qu'il ouvre de nouvelles négociations sur les revendications en cours.

L'assemblée générale appelle chaque employé.e du CHUV à cesser le travail le 23 juin - excepté pour le personnel réquisitionné dans le cadre du service minimum – et à participer à la manifestation en fin de journée.

Elle mandate les organisations du personnel qui s'inscrivent dans cette lutte pour mettre en œuvre la grève au CHUV.